

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 15 juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 22 juin 2023, à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (17) : ABBEY Serge, BAUGEY Joel (remplace DOUSSOT Dimitri), BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CLEMENT Christelle, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace VILLENEUVE Régis), DUREUX Christophe (remplace PAQUIS-OLIVIER Martine) GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, JACQUEY Dominique (remplace CHENEVIER Jocelyn), MILESI Nicole, NOLY Jean, RENEVIER Michel, SACCOMANI Jérôme (remplace BLINETTE Alain) TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents (13 dont 5 remplacés) : BLINETTE Alain (remplacé), CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHENEVIER Jocelyn (remplacé), COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno, DOUSSOT Dimitri (remplacé), GHILES Philippe, KOPEC Freddy, PAQUIS-OLIVIER Martine (remplacée), PATE Pierre, SAVIN Thierry, VILLENEUVE Régis (remplacé).

Secrétaire de séance : RENEVIER Michel



CS/22-06-2023/N°3

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ACTES RELATIFS AU PROJET DE TERRITOIRE

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) 2EME GENERATION A L'ECHELLE DU PETR

Le président rappelle que le Contrat Local de Santé est une mesure législative de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST du 21/07/2009).

Il s'agit d'un outil pour agir en proximité, dans un périmètre géographique identifié comme pertinent et cohérent au regard des problématiques de santé, en associant étroitement les collectivités territoriales.

Le CLS est donc le fruit d'une réflexion partagée, réunissant les objectifs communs de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du territoire signataire, contractualisés au travers d'actions mises en œuvre pour améliorer la santé de la population.

Le contrat concerne les champs de compétences de l'ARS suivants :

- promotion de la santé et prévention,

- secteurs sanitaires hospitalier et ambulatoire,
- secteur médico-social,
- santé environnement,

Il a pour objectif de favoriser le décloisonnement entre tous ces champs et de créer une synergie entre les différents acteurs, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de santé.

Le premier CLS du Pays Graylois s'est achevé le 31 décembre 2019.

Le président soumet au vote de l'assemblée l'engagement du PETR en faveur d'un second Contrat Local de Santé, d'une durée de 5 ans, et le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- décide d'engager le PETR dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un second Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Graylois,
- valide le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dédiée(e),
- charge le président (ou son représentant) de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer les documents nécessaires à l'engagement de l'action.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20230622-CS-22062023-N03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Affichage : 30/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

